

3^E RENCONTRE 2024-2025 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Judi 28 nov. 2024 10h00 à 15h45	La Courtisane 5691, rue Saint-Louis Lévis (Québec) G6V 4E7 418 837-6480	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)
	Véronique Brochu Steve Cadorette Dave Chouinard Jonathan Grandmont Martin Gaudreau Yvon Marcoux Hugo Matte Pablo M. Rousseau Geneviève Paré Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Organisme de bassin versant (COBARIC) Acériculteur (Lotbinière) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet) BGA, volume feuillu (Domtar) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) Acériculteur (Beauce) Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap) MRC (MRC de Lotbinière) MRC (MRC de L'Islet) Conseil régional de l'environnement (CRECA) MRC (MRC de Montmagny) Parcs régionaux (MRC des Etchemins)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Shona-Gabrielle Bélanger Amélie Denoncourt Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne Lucie Tessier	Personne-ressource faunique (Réseau Zec) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG) MRNF, Représentante TGIRT (DGFo)
	INVITÉS	
	Christian Bédard (départ à 12h) Bernard Genois (en ligne, point 5)	MRNF, DGFo MRNF (DGFo)
PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Martin Béland Marie Brousseau Anthony Drouin Gilles Paquet	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Acéricultrice (Appalaches) Personne-ressource en environnement (Nature Qc) ZEC (ZEC Jaro)

SIÈGES VACANTS

Communautés autochtones
 Pourvoiries
 Trappeurs
 Exploitants agricoles

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
<p>01 Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace</p> <p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Tous se présentent tour à tour, et répondent à la question « Quel a été votre premier emploi ? ».</p> <p>Mme Denoncourt complète le mot de bienvenue en présentant le cahier du participant qu'elle a distribué à tous. Les membres peuvent utiliser le cahier à leur guise pour structurer leur prise de notes et ainsi favoriser la rétroaction avec les partenaires qu'ils représentent, alimenter la créativité et encourager les membres à prendre action.</p>	<p>10 h 00 – 10 h 10</p>
<p>02 Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant (voir la Présentation TGIRT 2024 11 28):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5) Présentation de l'Aide financière pour restaurer des ponts et des ponceaux 6) Présentation sur l'état de situation de la TBE dans la région 7) Présentation sur les Plans d'aménagement spéciaux (PAS) 8) Atelier : Les conditions de succès 9) Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC 10) Points d'information <ol style="list-style-type: none"> a) Dossier acéricole b) Enjeux régionaux pour le calcul de possibilité forestière c) Suites des Tables de réflexion sur l'avenir des forêts d) Renouvellement du PADF e) Calendrier d'élaboration du PAFIT f) Atelier conjoint du BCTLGIRT 11) Sondage de satisfaction 12) Fin de la rencontre 	<p>10 h 10 – 10 h 12</p>

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE ;
ÉCHÉANCIER)

M. Jason Lamontagne souhaite ajouter un point d'information en 10g) relatif à une consultation dirigée qui sera lancée sous peu. Cette consultation est en lien avec des travaux d'éclaircies non-commerciales dans la Seigneurie de Lotbinière.

DEC_2024-11-28_01

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre**10 h 12 – 10 h 14**

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 5 septembre a été transmise aux membres par courrier électronique le 14 novembre, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

Mme Véronique Brochu, propose l'approbation du compte-rendu, M. Hugo Matte appuie la proposition.

DEC_2024-11-28_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre**10 h 14 – 10 h 17**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 5 : Certains membres ont fait parvenir un courriel d'approbation au sujet du contenu du rapport annuel, que Mme Denoncourt a fait parvenir au MRNF à la fin septembre.

Après vérification auprès du Bureau de coordination des TLGIRT (BCTLGIRT), il n'y aura pas de rapport provincial rédigé à partir des rapports annuels des différentes TLGIRT. Toutefois, un bilan du contenu des rapports sera présenté aux coordonnateurs TGIRT, et Mme Denoncourt pourra informer les membres de la TGIRT des grandes conclusions ;

- Point 6 : Mme Denoncourt a fait parvenir la version finale du Plan d'action de la TGIRT dans son courriel du 19 septembre ;
- Point 10 : Mme Denoncourt a fait parvenir le matériel pour l'autoformation aux membres, dans son courriel du 19 septembre. Les membres absents ne semblent pas avoir réalisé l'autoformation.
- Point 12 : Aucune activité de concertation n'a été proposée à Mme Amélie Denoncourt, mais celle-ci a pu trouver des outils sur le web.

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE ;
ÉCHÉANCIER)**05 Présentation de l'Aide financière pour restaurer des ponts et des ponceaux 10 h 17 – 10 h 55**

M. Bernard Genois, du MRNF, informe les membres de l'offre d'une aide financière pour réaliser des travaux de restauration de ponts et de ponceaux qui sont situés sur des chemins forestiers (voir la [Présentation Aide Ponts Ponceaux Bernard Genois 2024 11 28](#)).

Les principaux éléments à retenir sont :

- L'objectif de cette aide est d'assurer la sécurité des utilisateurs sur les chemins multiusages ;
- Tous les types de traverses de cours d'eau sont admissibles, si les travaux sont réalisés sur des chemins de classe hors norme, ou de classe 1 à 5, qui ne seront pas utilisés par les BGA dans l'année (pas inscrit à la PRAN) ;
- L'aide financière couvre 90 % des coûts du projet ;
- Les demandes d'aide financière « régulières » doivent être déposées au bureau de l'unité de gestion lors des appels de projet à la fin du printemps ; les demandes d'aide financière pour des cas d'urgence peuvent être déposée en continue ;
- Pour connaître les clientèles admissibles, avoir plus de détails et visualiser le formulaire de proposition de projet de l'an dernier pour se préparer au dépôt 2025-2026, consultez : [Aide financière pour restaurer des ponts et des ponceaux | Gouvernement du Québec](#)
- Mme Amélie Denoncourt s'engage à faire circuler l'information lorsque le courriel annonçant l'appels de projet lui sera envoyé.

Les membres posent des questions et discutent. On en retient les éléments suivants :

- Le critère « chemin qui ne doit pas être utilisé par les BGA dans l'année » peut s'avérer une contrainte supplémentaire pour les BGA, qui ne peuvent plus transporter du bois sur un chemin où des infrastructures ont été subventionnées, obligeant parfois de longs détours ;
- Les budgets sont rendus publics ;
- Il n'est pas évident d'optimiser les ressources en ce qui concerne la voirie forestière, il manque de concertation pour prioriser les investissements. Il est dit que le comité « chemins » dans Portneuf réussit une certaine forme de concertation afin d'optimiser les investissements.

06 Présentation sur l'état de situation de la TBE dans la région**10 h 55 – 11 h 45**

M. Christian Bédard fait une présentation afin d'informer les membres de l'état de situation concernant l'épidémie de TBE en Chaudière-Appalaches en 2024 et sur la stratégie de gestion en Chaudière-Appalaches (voir la [Présentation TBE et PAS Christian Bédard 2024 11 28](#)). Il mentionne d'emblée qu'un rapport provincial vient d'être publié : [Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2024](#).

M. Bédard débute en expliquant que la région Chaudière-Appalaches en est rendue à l'état épidémique depuis 2020, sans mortalité. Les stratégies de gestion appropriées à ce stade sont :

- La récolte préventive
- La lutte directe (arrosage)
- La modulation des traitements d'éducation

La définition de la vulnérabilité des peuplements est revue, puis l'évolution et l'état des dommages depuis 2020 sont présentés. La défoliation cumulative (en fonction du degré de défoliation à chaque année) permet d'attribuer une cote aux peuplements affectés, orientant les décisions pour les actions à prendre par la suite (exemple : arrosage).

C'est en 2023 qu'il y a eu les premiers signes de défoliation grave dans la région. La défoliation modérée et la défoliation grave semblent toutefois avoir le même impact sur les arbres, et le MRNF est donc en réflexion sur les ajustements à apporter dans l'admissibilité des peuplements aux programmes d'arrosage.

Le MRNF s'assure que les interventions en forêt publique s'arriment avec celles en forêt privée, pour avoir une approche cohérente et efficace.

M. Bédard poursuit en présentant les trois programmes d'arrosage contre la TBE :

- Programme régulier : Programme d'intervention visant à protéger les massifs forestiers vulnérables aux attaques de la TBE ;
- Protection des investissements sylvicoles : Programme d'intervention visant à protéger les investissements de l'État (plantations et éclaircies) dans les peuplements forestiers vulnérables aux attaques de la TBE (en forêt publique et dans la grande forêt privée) ;
- Petite forêt privée : Programme de protection visant à protéger les investissements de l'État (plantations et éclaircies) qui ont été faits sur les lots des petits propriétaires forestiers (moins de 800 hectares d'un seul tenant) et à développer une expertise en protection sur de petites superficies.

M. Bédard précise que l'arrosage est un outil « pointu » qu'on ne peut pas utiliser partout. En 2024, 25 % des aires admissibles ont été arrosées. L'objectif n'est alors pas d'éliminer la TBE, mais de diminuer son impact sur les peuplements. Plusieurs facteurs peuvent influencer l'efficacité de l'arrosage : des précipitations après l'arrosage, le stade de développement de la TBE, etc.

Il est ensuite question de modulation des travaux d'éducation. Lorsque des traitements sylvicoles sont réalisés dans un peuplement, celui-ci subit un stress qui perdure de 2 à 3 ans. Pour ne pas stresser les peuplements juste avant l'arrivée de la TBE, on utilise un zonage. Considérant que l'épidémie de TBE progresse de 8 à 10 km par an, on crée une zone d'interdiction de 20 km autour des zones infestées, puis une zone de restriction sur un 10 km supplémentaires. La zone sans restriction se trouve donc au-delà de 30 km des zones infestées.

Les membres de la TGIRT posent des questions et il en ressort les informations supplémentaires suivantes :

- Les jeunes plantations ne semblent pas trop affectées par la TBE selon les recherches ; cela varie en fonction du « garde-manger » environnant, i.e. s'il y a des peuplements matures à proximité ou non.
- La réponse des peuplements mixtes à la TBE est difficile à évaluer. Dans Charlevoix, la mortalité semble arriver plus vite, peut-être en raison de la moins grande quantité de nourriture présente.
- Une épidémie dure de 10 à 15 ans habituellement, et la présente épidémie a débuté en 2020. Mais avec les changements climatiques, les données pourraient changer et influencer la durée et l'intensité de l'épidémie. Les cycles de débourrement des bourgeons des sapins et de développement de la TBE pourraient se désynchroniser, les conditions climatiques extrêmes (ex : sécheresse) pourraient peut-être avoir un impact sur la survie des larves, etc.

07 Présentation sur les Plans d'aménagement spéciaux (PAS)

11 h 45 – 12 h 05

M. Christian Bédard poursuit en présentant le Cadre légal entourant l'élaboration de plans d'aménagement spéciaux (PAS).

Le **Plan d'aménagement spécial**, prévu à l'article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), permet au ministre, en cas de perturbations importantes (naturelles ou anthropiques) de préparer et appliquer un plan d'aménagement en collaboration avec la TGIRT. Ce plan :

- remplace tout plan d'aménagement existant sur le territoire concerné ;
- peut déroger aux normes d'aménagement forestier pour favoriser la récupération des bois et réaliser des traitements sylvicoles appropriés ;
- peut également autoriser un dépassement de la possibilité forestière pour éviter des pertes de bois récupérables (mais dans Charlevoix, il a été possible d'élaborer un PAS qui ne dépasse pas la possibilité forestière « normale »).

Enfin, le ministre peut accorder une aide financière aux personnes ou organismes responsables de la mise en œuvre du plan.

Des consultations (TGIRT, publiques et autochtones) PAFIO sont anticipées à l'automne 2025. Le PAS pourrait être amené en consultation par la même occasion, comme le niveau d'urgence n'est pas le même que suite à un feu (les consultations peuvent sauter dans ce temps-là).

08 Atelier : Les conditions de succès**13 h 05 – 14 h 20**

Mme Amélie Denoncourt propose aux membres de la TGIRT de réaliser un atelier pour faire ressortir des conditions de succès lorsqu'on travaille en grand groupe (référence : <https://communagir.org/contenus-et-outils/communagir-pour-emporter/les-outils-d-animation/conditions-de-succes/>).

Les participants commencent par parler tour à tour de l'une de leur expérience de groupe positive et stimulante, en équipe de deux. Puis les duos sont regroupés en petites équipes, où chaque expérience est présentée par celui ou celle qui l'a reçue.

En grand groupe, les deux équipes présentent les principales conditions de succès qu'elles ont répertoriées :

- Motivation des acteurs + vision
- Ouverture d'esprit
- Valorisation des gens impliqués
- Bonnes relations
- Bonnes communications
- Bonnes collaborations
- Circulation / Fluidité des connaissances
- Leadership
- Engagement/Appropriation des dossiers
- Sentiment d'implication
- Approche stratégique (saisir les opportunités pour passer les idées)
- Faisabilité
- Diversité des intervenants
- Qualité de l'organisation + Suivi
- Créativité
- Pas de silo/ transversalité

Mme Amélie Denoncourt souligne que toutes ces conditions de succès s'appliquent dans un contexte de TGIRT, et que la majorité des conditions sont déjà réunies. Il reste de la place pour améliorer les connaissances de tous, pour bien comprendre les processus et les outils disponibles. Et la créativité est certainement un élément à encourager pour sortir des chemins déjà tracés.

09 Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC**14 h 20 – 14 h 45**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC qui n'ont pas été abordés pendant la rencontre.

- Comité de travail sur la qualité de l'expérience et ses objectifs associés :
rencontre reportée en janvier
 - Comité de travail sur l'amélioration de la qualité des chemins multiusages et ses objectifs associés :
-

Ce qui a été fait :

- Deux rencontres ;
- Plan de travail ;
- Réflexion sur l'impact des changements climatiques et de la voirie forestière ;
- Rassemblement des rapports et données des projets régionaux ;
- Discussions amorcées sur les critères et procédures de priorisation.

Ce qui est à faire :

- Trois rencontres prévues avant la prochaine TGIRT ;
 - Proposition d'un projet d'acquisition de connaissances en février, avec réalisation prévue en 2025 ;
 - Résultats attendus pour l'automne 2025 ;
 - Communication des étapes importantes aux membres de la TGIRT.
- Diffusion de l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns et ses partenaires et appui au Groupe de travail:
- Réunion du Groupe de travail sur les nerpruns envahissants le 21 octobre ;
 - Plusieurs nouvelles occurrences, beaucoup d'essais de la part des différents intervenants (arrachage, annelage au DHP, etc.) ;
 - AMVAP et CRECA déposent une proposition de projet de Volet II à la Fondation de la Faune du Québec pour sensibiliser et former les équipes sur le terrain (lettre de soutien de la TGIRT transmise à l'AMVAP à la mi-novembre) ;
 - D'ici là, il est nécessaire pour le Groupe de travail de développer un cadre d'intervention à appliquer en cas d'occurrence, se structurer pour être capable de récolter les données d'occurrence qui vont se multiplier lorsque les gens seront formés pour identifier les nerpruns, procéder à la formation des intervenants et des citoyens, compiler les signalements et faire la lutte.
- Avoir une réflexion sur l'impact et l'adaptation aux changements climatiques : en cours avec le comité « chemins »
- Améliorer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT sur la planification forestière :
- Mettre en évidence *a priori* la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière : en cours avec le comité « chemins »

Projets d'acquisition de connaissance

- PAC FHVC : Rapports finaux à venir sous peu
 - PAC Peuplements rares : Rapport final à venir sous peu
 - PAC Outils de visualisation 3D :
 - o Rencontre de démarrage et 2 rencontres de suivi avec le CERFO et le CIMMI ;
 - o Travail progresse très bien ;
 - o CERFO a élaboré des règles procédurales pour créer les écosystèmes, et le CIMMI utilise ces règles pour illustrer les écosystèmes (des images sont présentées pour illustrer les résultats) ;
 - o Le secteur Coleraine a été sélectionné comme premier projet pilote, mais le modèle pourra éventuellement être appliquée pour d'autres secteurs dans la région.
 - o Lors des consultations PAFIO à l'automne 2025, utilisation de l'outil développé pour comparer avec la cartographie 2D.
-

10 Points d'information**14 h 45 – 15 h 40**

a) Dossier acéricole

M. Sylvain Lamontagne présente l'état d'avancement du dossier acéricole (voir la [Présentation Dossier acéricole Sylvain Lamontagne 2024 11 28](#)).

M. Lamontagne rappelle la consultation qui a eu lieu au sujet des 40 ha d'agrandissement demandés par les acériculteurs dans des secteurs hors-ravage de cerf de Virginie de la Zec Jaro, suite au changement de position du secteur Faune sur le développement acéricole dans la Zec Jaro.

M. Lamontagne présente les commentaires reçus (voir dans la présentation). La décision du MRNF est d'émettre une attestation de réservation à 3 promoteurs (mi-octobre), qui doivent fournir la preuve des contingents qu'ils ont pu obtenir des PPAQ et suivre les étapes habituelles afin d'obtenir leur permis.

Les critères de la DAEF pour identifier les peuplements à potentiel acéricole ne sont toujours pas rendus publics.

b) Enjeux régionaux pour le calcul de possibilité forestière (CPF)

Mme Amélie Denoncourt mentionne que trois membres ont soumis des propositions d'enjeux régionaux qu'ils aimeraient voir considérés dans le calcul de possibilité forestière. M. Martin Cloutier a pu intégrer certains de ces enjeux dans la liste (tableau excel) déjà existante, sans pouvoir garantir que ce sera pris en compte.

Mme Denoncourt transmettra aux membres de la TGIRT la plus récente version du tableau des enjeux proposés au BFEC pour le CPF.

Transmettre le tableau des enjeux régionaux pour le CPF (Amélie Denoncourt ; décembre 2024)

c) Suites des Tables de réflexion sur l'avenir des forêts

Suite aux Tables de réflexion sur l'avenir des forêts qui ont eu lieu à l'hiver-printemps 2024, un [rapport synthèse des commentaires](#) a été publié. Mme Amélie Denoncourt réinvite les membres à aller lire le rapport, comme il contient des pistes de réflexion intéressantes.

d) Renouvellement du PADF

Les MRC ont reçu l'annonce officielle du renouvellement du PADF en septembre. Une entente de délégation est sur le point d'être signée par les quelques MRC qui ne l'ont pas fait encore. Les activités et les critères admissibles sont très semblables à ceux de la précédente mouture.

Les représentants des MRC posent des questions au sujet du cumul des aides financières vs la part du milieu à investir. Mme Lucie Tessier s'informerait et transmettra la réponse.

S'informer au sujet du cumul des aides financières dans le cadre du PADF (Lucie Tessier ; décembre 2024)

e) Calendrier d'élaboration du PAFIT

Mme Lucie Tessier mentionne qu'il faut tranquillement penser à la révision/rédaction d'objectifs locaux pour le PAFIT 2028-2033.

f) Atelier conjoint du BCTLGIRT

Mmes Lucie Tessier et Amélie Denoncourt ont participé à l'atelier conjoint du BCTLGIRT qui rassemblait tous les coordonnateurs de TGIRT de la province. Elles ont particulièrement apprécié découvrir les particularités de chaque région et les points communs entre les TGIRT ; des collaborations avec d'autres régions pourraient s'avérer bénéfiques pour l'avancement des travaux de la TGIRT Chaudière-Appalaches.

Transmettre les cartes des travaux non commerciaux visés (Jason Lamontagne ; décembre 2024)

g) Consultation dirigée sur les travaux non-commerciaux

M. Jason Lamontagne explique que 350 ha de travaux non-commerciaux se sont ajoutés dans le secteur de Lotbinière par rapport à ce qui avait déjà été consulté. L'inventaire est à compléter, le traitement serait à réaliser cet hiver. Une consultation dirigée sur l'éclaircie pré-commerciale par puit de lumière aura lieu au cours des prochaines semaines. Des cartes seront partagées aux membres de la TGIRT et aux acteurs locaux.

Participer à la consultation dirigée (tous les membres concernés ; décembre 2024)

11 Sondage de satisfaction
15 h 40 – 15 h 45

Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter. Elle encourage les membres à lui faire une rétroaction au sujet du cahier du participant fourni pour une première fois à cette rencontre.

12 Fin de la rencontre

15 h 45

La rencontre se termine à 15 h 45.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 23 JANVIER 2025 PAR :

Amélie Denoncourt, ing. f.

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches



COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 13 FÉVRIER 2025